277.1451
P614rl

LETTRE OUVERTE

A Messieurs les Paroissiens de St. Pierre-de-Sorel

SOREL, 6 AOUT 1888.

MESSIEURS,

Depuis la publication en brochure de mon discours du 22 juillet, sur les affaires de la fabrique, M. le Curé m'a fait l'honneur de parler et de la brochure et de son auteur, en chaire, dimanche dernier.

Les explications et les chiffres que M. le Curé nous a alors donnés relativement à l'achat et au paiement de l'ORGUE, m'imposent le devoir de corriger mon discours sur ce point ; — ce que je m'empresse de faire avec le plus grand plaisir, en lui donnant crédit auprès de mes lecteurs des faits qu'il a bien voulu alors, pour la première fois, porter à la connaissance des paroissiens.

Après avoir fait lecture du paragraphe de mon discours relatif à l'orgue, (page 13), M. le Curé a dit en substance :—

" Que l'orgue avait couté $3,132, avec les intérêts ;— et que le facteur M. Mitchell, avait été intégralement payé, comme suit : — $400, par crédit pour le vieil orgue, $1,684, produit d'un bazar et d'un concert, et la balance, $1,046, avec l'argent de la fabrique."

" M. le Curé a ajouté que :—" il avait été autorisé à faire l'achat de cet orgue, dans une assemblée des *marguilliers anciens et nouveaux ;*"— et il a admis que :—" en effet, il avait alors, tel qu'affirmé en la brochure, déclaré que cet orgue serait payé avec le produit de bazars, loteries, etc."

De ces déclarations de M. le Curé, dans la bonne foi duquel (comme je l'ai déjà amplement affirmé) j'ai la plus entière confiance, il résulte deux conséquences logiques :—

614 rl

1o Qu'il y a eu *erreur de fait* dans l'information que je rapporte à mon discours (page 13, lignes 26 à 29) dans les termes suivants :—

" . . . . . . que seulement $500, ayant été payées sur le prix d'achat, il resterait dû une balance de $2.000, qui figurerait, en *harmonie* avec le reste, sur la grande page du passif de notre fabrique ! "

2o Que c'est sur les représentations expresses, et promesses formelles, de la part de M. le Curé, que la fabrique ne serait jamais appelé à débourser de ses fonds pour payer cet orgue, qu'elle a été autorisée à en faire l'achat, ct qu'elle en a pris possession ; —tandis, qu'au contraire, elle a été appelée à payer, et a de fait déboursé, une somme de $1,046, pour acquitter la balance de cet achat, et cela encore sans *consulter* les *paroissiens*, et sans leur *consentement*.

Quant à *l'erreur de fait*, je la corrige et la retracte sans hésitation et sans restriction. Je suis même heureux de constater que dans les dix-neuf pages de ma brochure, M. le Curé n'ait pu trouver une seule autre *erreur de fait* à relever ! Je n'avais pas affirmé la chose d'une manière positive ; je crois même avoir ajouté, en présence de l'assemblée, —" que M. le Curé étant présent, il pourrait corriger les chiffres qu'on m'avait fournis, s'ils n'étaient pas exacts. "

Et si, lors de cette assemblée (qui était la circontance opportune pour discuter régulièrement cette question) M. le Curé eut daigné nous donner ces explications, au lieu (je regrette d'être forcé à le dire) de m'insulter, ainsi que tous mes co-paroissiens qui ont appuyé ma motion, en me traitant de *mauvais catholique*, d'*insulteur d'évêques*, de *mangeur de prêtres*, en me souhaitant de *mourir d'indigestion*, et autres aménités du même goût, —j'aurais de suite fait la même déclaration, la même rétractation, que je fais maintenant, — Comme il m'eut épargné aussi la publication de mon discours, dont j'ai fait les frais uniquement pour me justifier, et me laver, de ces compromettantes et blessantes accusations ;—chose que M. le Curé, n'a pas même voulu me permettre de faire, en me refusant la parole en réplique, à l'assemblée du 22 juillet.

BX 1424 S62 B71 fs

B. Q. R.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

Je regrette cependant, que M. le Curé ait compris (comme il l'a prétendu dimanche, du moins), en lisant ces quatre lignes de ma brochure :— " que j'insinuais qu'il avait *volé* la fabrique ".— Si ces quatre lignes, lues seules, détachées du reste de mon discours, (comme il l'a fait alors) pouvaient inspirer pareil soupçon à quelqu'un ;— eh ! bien, il me semble, que si ce *quelqu'un* a été doué par le Créateur de sa part normale d'intelligence, il ne pourrait conserver un soupçon aussi injuste pour l'auteur, après avoir lu, à la page 17 de sa brochure, le témoignage aussi loyal que solennel qu'il rend à M. le Curé de sa *bonne foi* et de son *honnêteté !....*

Je me refuse encore à croire que ce soit un *parti pris*, de la part de M. le Curé, de me représenter devant mes concitoyens comme un *insulteur* ou un *mangeur de prêtres*, suivant ses aimables expressions à l'assemblée du 22 juillet. Je veux bien avoir la charité d'attribuer ces écarts de langage à l'émotion dominante du moment ;— mais, j'aurai aussi la charité de l'avertir que, s'il continue à s'occuper de moi sur ce ton, il me mettra dans la pénible nécessité de prendre les moyens de réprimer ces accusations gratuites, aussi outrageantes à mon honneur de citoyen, que blessantes à mes sentiments de catholique !. . . .

Quant à la 2e déduction de la déclaration de M. le Curé, il est évident qu'elle ne fait que corroborer mes prétentions, et appuyer ma thèse :— que la dette de l'orgue, comme toutes les autres, a été *contractée sans le consentement des paroissiens*,— et a été *imposée* à la paroisse par la fabrique, qui a *pris possession* de cet instrument sur les représentations et promesses qu'elle n'aurait pas à le payer !

Représentations et promesses faites, je n'en ai pas le moindre doute, avec la plus entière bonne foi, la plus parfaite sincérité ;— mais, hélas ! avec cette légèreté, cette inexpérience des affaires, qui ont valu à Sorel, comme début la banqueroute de $50,000 de notre ancien collège, et comme couronnement l'état *déplorable* et *voisin de la banqueroute* (selon les propres expressions de Mgr.) dans lequel se trouve maintenant plongée notre fabrique.

M. le curé a terminé ses observations, dimanche, en nous annonçant que ma brochure aurait plus tard sa CONTRE-PARTIE.

Ma brochure étant aujourd'hui devant le public, devant le clergé, la législature, la magistrature, les jurisconsultes, la presse, etc., de la Province, et traitant d'une question importante, intéressant non-seulement les paroissiens de Sorel, mais toute la population catholique du pays, c'est incontestablement le droit de M. le curé et de tout autre intéressé, de nous favoriser de cette *contre-partie*, s'ils en ont une à offrir.

Et, confiant que nous aurons le droit de *répliquer*, et que nous en userons, bien entendu, M. le curé voudra bien, sans doute, nous permettre d'attendre sans terreür et sans effroi la susdite *contre-partie* encore à venir ! Seulement, comme votre humble serviteur est sur le point d'entreprendre un voyage, qui lui occasionnera une absence de quelques semaines, il ose espérer que l'on voudra bien attendre son retour pour la *réplique*.

Encore une fois, donc, AU REVOIR, Messieurs, en vous priant de croire toujours au dévouement inaltérable, et au profond respect de

Votre humble serviteur,

J. B. BROUSSEAU.

Circulaire

Mr l'Abbé M. Godard) Pl

Curé

St. Anne